



FEDERATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE

COMMUNICATION

COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
tél. 01 40 78 31 50
fax. 01 40 78 30 58
<http://www.fo-com.com>
secgen@fo-com.com

Paris, le 27 février 2012

*Lettre aux candidats
à l'élection présidentielle*

Réf. : SG/JD/10/02/12

Madame, Monsieur,

Vous allez solliciter les suffrages des Françaises et des Français lors de la prochaine élection présidentielle. Tous sont amenés, dans leur vie quotidienne, à être usagers et clients de La Poste. Ils ont toujours montré leur attachement à ce service public national, notamment lors de la votation citoyenne du 3 octobre 2009.

A l'instar des 240 000 postières et postiers qui, en dépit de restructurations chroniques et de suppressions massives d'emplois, ont fait preuve d'une conscience professionnelle conforme aux valeurs qui les animent.

Au moment où les difficultés économiques et sociales devraient, plus que jamais, conduire à affirmer le rôle essentiel du service public, il est légitime de s'interroger sur l'avenir de La Poste. C'est pourquoi, dans le droit fil des échéances passées, la Fédération FO COM se propose de vous soumettre une série de questions relatives à ces préoccupations.

Comme à l'accoutumée, vos réponses seront rendues publiques et ne seront assorties d'aucun commentaire de notre part.

- En 2010, La Poste a été transformée en société anonyme au capital détenu par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations. De la société anonyme et de l'établissement public industriel et commercial, quel est le statut juridique qui recueille votre préférence ? Dans quel sens êtes-vous prêt à faire évoluer celui de La Poste ?
- Les missions de service public dévolues à La Poste s'exercent dans quatre registres : le service universel du courrier, la présence territoriale, l'accessibilité bancaire et l'aide à la presse. Leurs périmètres vous semblent-ils suffisants, aussi bien au plan qualitatif que quantitatif ? Quels élargissements ou réductions envisageriez-vous à cet égard ? Les modalités actuelles de financement de ces missions de service public sont-elles à vos yeux satisfaisantes ? Quels types de modifications pourriez-vous, le cas échéant, leur apporter ?
- Vous inscrivez-vous dans l'optique selon laquelle de plus en plus de bureaux de poste doivent être remplacés, soit par des agences postales

communales, soit par des points relais chez les commerçants ? Convient-il de donner une nouvelle chance aux « *maisons de services public* » ?

- Le maintien de la distribution du courrier, 6 jours sur 7 est-il pour vous une nécessité ?
- Considérez-vous comme satisfaisante la directive européenne sur les services postaux ?
- Le principe d'un plus grand volontarisme des politiques publiques d'investissement est sur le devant de la scène, qu'il s'agisse de l'idée de banque pour l'industrie ou de celle de pôle financier public. Quelle est votre position sur le sujet ? Comment situeriez-vous La Banque Postale sur cet échiquier ?
- Quelle est votre conception de l'accessibilité bancaire ? Quelles actions comptez-vous mener dans ce domaine ? De quelle façon prévoyez-vous d'y associer la Banque Postale ? Jugez-vous que le crédit renouvelable participe de l'accessibilité bancaire ?
- Seriez-vous favorable à une révision à la hausse du taux de centralisation, auprès de la CDC, de la collecte du Livret A ? Préconiserez-vous un recours plus large aux fonds d'épargne pour soutenir l'investissement public local ?
- Dix mille emplois sont supprimés chaque année à La Poste. Qu'en pensez-vous ?
- Quel bilan tirez-vous des évolutions de La Poste depuis 20 ans ? Considérez-vous que la loi du 9 février 2010 trace des perspectives conformes à la vocation de La Poste ? Seriez-vous prêt à engager une large réflexion sur ce thème ?

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire général,



Jacques DUMANS